



La Commune de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET recherche un adjoint technique (catégorie C) (Poste ouvert aux contractuels et titulaires).

Sous la responsabilité du responsable des services techniques, l'agent effectue des travaux de maintenance et d'entretien sur le territoire de la Commune.

Missions / conditions d'exercice

- Nettoyages divers : WC public, Abords des bâtiments communaux, Tags, dégradations... diverses : déjections pigeons, incendies, panneaux, corbeilles, locaux poubelles, parvis, préaux, façades...
- Entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage, arrosage, désherbage),
- Enlever des dépôts sauvages à la demande des différents services, intervenir en soutien des services techniques,
- Entretien du réseau d'eau pluviale,
- Entretien du cimetière,
- Réalisation des travaux de petit entretien (voirie et bâtiments communaux),
- Participation aux opérations de déneigement et conduite des engins de déneigement.

Savoir-faire

- Appliquer les techniques de maçonnerie.
- Appliquer les techniques de mise en œuvre des enrobés et autres revêtements (béton, pavés, etc.).
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers et au travail (dont gestes et postures...).

Qualités

- Ponctualité, disponibilité,
- Dynamisme, sens de l'organisation,
- Rigueur, sens des responsabilités, autonomie, prise d'initiative,
- Qualités relationnelles avec les usagers et les personnels,
- Discrétion, sens du service public.

Conditions d'exercice

- Temps de travail annualisé, 35 heures par semaine.
- Permis B, conduite d'engins : Tracteur (Conduite fortement souhaitée, une remise à niveau pourra cependant être envisagée), nacelle, mini-pelle (formation acquise ou à acquérir),
- Horaires réguliers et adaptés aux saisons,
- Disponibilité OBLIGATOIRE le samedi matin pour la mise en place et l'enlèvement de la sécurité du marché forain,
- Travail de nuit pour le déneigement.

Conditions d'exercice particulière

- Travail à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé,
- Emploi étroitement lié aux conditions météorologiques,
- Autonomie, sens de l'organisation et capacité d'adaptation,
- Travail en équipe,
- Port de vêtements de sécurité obligatoire (EPI).

Avantages :

Régime indemnitaire : IFSE selon compétences
CNAS

Participation de la commune à la mutuelle santé labellisée proposée

Participation de la commune à la prévoyance